

DOCOB DES CALANQUES

NOTE DE POSITIONNEMENT FCSMP SUR LA PHASE DE DIAGNOSTIC

DIAGNOSTIC

De façon générale, **FCSMP partage le diagnostic présenté**. Notamment, le constat d'une dégradation générale des milieux et des peuplements qui justifie pleinement la politique de gestion partenariale faisant l'objet de vos actions. Comme le GIP, FCSMP note les perturbations majeures qui paraissent contraindre le littoral Marseillais, à commencer par les rejets urbains, la surexploitation halieutique, l'intensité des activités récréatives. Particulièrement, **FCSMP dénonce par ailleurs les pratiques illégales** dont certaines sont trop souvent assimilées à la pratique de la chasse sous-marine de loisir. Le braconnage constitue une activité qui ne peut être compatible avec l'éthique du chasseur sous-marin, soucieux de prélèvements durables, et de prises dont la qualité se mesure parfois à la difficulté de la capture. La pratique de la chasse sous-marine de loisir est réglementée et légale, elle ne peut être confondue avec le braconnage. Entretenir cette confusion présente plusieurs inconvénients majeurs dont notamment celui de stigmatiser injustement les usagers respectueux de la réglementation. Désigner le braconnage et les braconniers c'est déjà faire un pas vers la lutte contre ces pratiques. A ce titre nous vous signalons que sur votre site internet vous entretenez la confusion en désignant la chasse sous-marine comme étant « la menace qui pèse sur les populations de mérours ».

Certains points précis du diagnostic nous paraissent en revanche hâtifs dans leurs conclusions ; et l'on peut légitimement s'interroger sur la part de subjectivité qui détermine quelques affirmations. Ainsi, il est compréhensible que **FCSMP demande des études ad hoc et locales** concernant la pression qu'exerce la chasse sous-marine de loisir, distinguée des pratiques illégales et des compétitions, sur les peuplements et certaines espèces en particulier comme le corb. Comme cela a déjà été indiqué lors des sessions de travail, FCSMP souhaite participer à ces études activement, tant pour la mise à disposition de nos adhérents pour des recensements ou enquêtes de prélèvements, que pour la définition des études et leur exploitation. Il est évident que ces études ne sauraient faire abstraction des autres modes de prélèvements afin d'effectuer une hiérarchisation des incidences. Il serait difficile dans une autre logique de faire valoir certaines mesures de protection ou de régulation qui ne seraient pas appuyées sur une évaluation rigoureuse de ces impacts.

ENJEUX

Si les enjeux qui découlent de ce diagnostic sont en général bien compris, et notamment celui de la valorisation d'espaces naturels exceptionnels aux portes de la Métropole, deux aspects ont retenu notre attention. Le premier porte sur la notion de « **paysage** » **sous-marin**, dont l'une des composantes serait une faune au comportement familier, ainsi qu'on peut l'observer dans certaines réserves totales. Il est très vraisemblable que ces « paysages » correspondent à la vision qu'ont pu avoir les premiers explorateurs de l'archipel de Riou, JY Cousteau notamment. Cependant, cet âge d'or des pionniers a conduit au développement que l'on connaît des sports subaquatiques. Et aujourd'hui, le comportement « naturel » de la faune est celui d'individus qui ont intégré la présence régulière de l'homme

dans ce paysage, qu'il soit inquisiteur ou bienveillant. FCSMP défend la nécessité de réserves totales ou partielles, voire de sanctuaires, par l'intérêt que ces espaces revêtent au plan scientifique ou de la sensibilisation à l'environnement. Mais **nous mettons en garde contre une motivation rétrograde de l'implantation de telles zones, antinomique d'une notion d'écoumène marin au sein duquel l'homme à toute sa place, dans une acception ample du développement durable.**

Le deuxième enjeu porte sur **l'intensité des usages dans l'espace littoral marseillais.** A ce sujet FCSMP s'interroge sur les modalités de gestion de ces usages et l'éventuelle délimitation de zones exclusives de tout ou partie de telle ou telle pratique. Car si l'enjeu est bien de valoriser l'ensemble du littoral, **on peut craindre que la réduction de certains espaces de loisirs ne crée un surcroît de pression sur ceux restants.** C'est pourquoi il nous paraît nécessaire de n'envisager ce type de mesures qu'en dernier ressort et sur la foi d'une prospective sérieuse. En l'occurrence, l'absence d'installations du type « Ports Propres » dans la plupart des ports marseillais, la volonté affichée de développer plus encore la plaisance par la création d'anneaux supplémentaires (2 000 annoncés à l'Estaque sur un site rocheux abritant l'un des derniers grands herbiers de posidonie de la Rade de Marseille) ou de ports à sec, marquent **une incohérence manifeste de l'action publique sur le littoral phocéén.** FCSMP forme donc le vœu que la création prochaine d'un Parc Marin de grande échelle permette une mise en cohérence profitable à tous et au milieu marin particulièrement. Dans le même temps, FCSMP milite activement pour **un accès facilité à la mer pour tous les amoureux de la Grande Bleue, quels que soient leurs moyens.** La régulation par la financiarisation de l'accès à la mer ou aux pratiques de loisir nous paraît donc inacceptable. Il serait en revanche avantageux, dans une optique de valorisation et de « déconcentration » des usages, de prolonger certaines actions exemplaires comme les récifs artificiels du Prado, ou de mener une réflexion de fond pour la création de cales de mise à l'eau gratuites réparties de façon homogène sur tout le littoral et éviter ainsi la saturation de certains sites proches des rares infrastructures existantes.

MESURES ENVISAGEES

Dans un esprit constructif, l'équipe du GIP a initié les discussions préfigurant la détermination des **mesures de gestion** par la présentation de celles envisagées en première approche. Le simple fait d'une démarche d'élaboration **d'un plan d'action pour la valorisation du milieu marin est une entreprise que FCSMP applaudit.** Les chasseurs sous-marins s'immergent souvent pour ne ramener que des images, des sensations, quelques courbatures et un peu plus de connaissance d'un monde qui les passionne. Et la possibilité de voir un jour leurs captures devenir plus régulières est une perspective qui ne peut que trouver leur pleine adhésion.

Ainsi que nous l'avions exposé lors de notre demande d'intégration aux réunions de concertation, **FCSMP se propose d'être un véritable acteur de la gestion et de la valorisation du milieu marin.** C'est la raison pour laquelle nous proposons la mise en œuvre de notre réseau d'adhérents pour des opérations de suivi, d'inventaires, d'enquêtes, pour la définition et le copilotage d'études du milieu et des pressions qui s'exercent sur les peuplements. Ce partenariat peut également porter sur la mise à disposition d'information sur notre site internet (www.fcsmpassion.com), qu'elle concerne la réglementation applicable, des appels à contribution, ou des actions de sensibilisation à l'environnement et aux bonnes pratiques, y compris civiques.

Le nombre des mesures évoqué dans ces séances est élevé, et il serait fastidieux de les commenter toutes ici. **Le tableau joint à ce courrier synthétise les réflexions de FCSMP** pour chaque point. Nombre d'entre elles ne constituent qu'un point de départ ou des pistes que nous souhaitons laisser ouvertes au débat avec les futurs gestionnaires et les autres acteurs du littoral. Nous relevons cependant trois thématiques majeures pour notre activité.

La première porte sur **la réglementation et le contrôle**. Si la définition d'objectifs de gestion constitue une opportunité de remise à plat de l'existante, FCSMP suggère que la nouvelle :

- soit bien justifiée pour être bien comprise et acceptée
- intelligente, c'est-à-dire qu'elle découle d'une réflexion globale prenant en compte l'ensemble des modes de prélèvement, l'évaluation rigoureuse de leur impact spécifique et réel localement, associée à la quantification des peuplements et de leur dynamique
- simplifie l'ancienne et soit accessible facilement aux pratiquants (via internet notamment)
- simplifie les contrôles
- vise en priorité la lutte contre le braconnage
- préserve les pratiquants de tous âges et de toute condition sociale, en assurant notamment un accès à tout le littoral pour ceux qui ne disposent pas d'une embarcation

La seconde porte sur **la contractualisation**. FCSMP est disposée à élaborer **une charte du chasseur sous-marin responsable** et à en assurer le portage et la diffusion auprès de ses adhérents, y compris au travers d'actions de formation et d'information.

La troisième porte sur **la gestion du milieu** à proprement parler et renvoie au deuxième point abordé dans le cadre du diagnostic. Un certain nombre des mesures présentées ne nous paraissent pas justifiées, du fait d'un diagnostic insuffisamment détaillé et rigoureux, ou tout du moins dont la méthode ne nous donne pas d'assurance d'une réelle pertinence. Ces insuffisances donnent un caractère polémique à des problématiques qui ne devraient pas l'être, puisqu'il s'agit de valoriser milieu et peuplements. Afin d'éviter **la perception par les chasseurs sous-marins de loisir d'une stigmatisation et de mesures discriminatoires**, nous invitons le GIP à profiter de l'implication de FCSMP pour copiloter ensemble des études dont les résultats seront acceptés par la communauté des pêcheurs sous-marins. Sans ce socle, il nous paraît inconcevable d'accepter les mesures envisagées aujourd'hui.

A titre d'exemple, l'instauration d'**un moratoire sur le corb** paraît tout à fait précipitée, même si des dispositions conservatoires intermédiaires pourraient être examinées dans l'attente d'études plus poussées. De la même façon, **FCSMP propose dans le cadre de sa réflexion générale** (qui ne concerne pas exclusivement le littoral marseillais), **l'augmentation des mailles de prélèvement jusqu'à la taille de maturité sexuelle** des individus capturés, laissant ainsi à chaque poisson la possibilité de se reproduire au moins une fois. Cette proposition n'a pas de caractère de gestion véritable, car elle ne s'appuie pas sur des études de l'impact de notre activité ; elle relève plutôt de l'éthique du chasseur sous-marin moderne, dont la pratique peut être par nature très sélective.